

**Zeitschrift:** Rapport / Bibliothèque nationale suisse

**Herausgeber:** Bibliothèque nationale suisse

**Band:** 14 (1914)

**Artikel:** Quatorzième rapport : 1914

**Autor:** Graf, J.H. / Godet, Marcel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-362192>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

---

## QUATORZIÈME RAPPORT 1914

---

### 1. Revision du Règlement.

Le rapport de l'an dernier indiquait la nécessité de mieux assurer la conservation des „Helvetica“ menacée par une libéralité excessive. La Commission de la Bibliothèque — qui s'est réunie deux fois au cours de l'année — a étudié dans ce but la revision des dispositions régissant la consultation et le prêt des livres. Elle s'est basée d'une part, au point de vue légal, sur l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 29 septembre 1911 assignant expressément à la Bibliothèque la mission non seulement de mettre à la disposition du public, mais de *conserver* les publications qu'elle recueille. Elle s'est fondée d'autre part sur la distinction, toujours plus nécessaire à mesure que s'élargit le cercle des lecteurs, entre deux catégories de bibliothèques: les „Gebrauchsbibliotheken“ et les „Sammlungsbibliotheken“, ce que nous appellerons les bibliothèques de *lecture* et les bibliothèques de *documentation*.

Les premières, a écrit un spécialiste, n'ont pour but que de pourvoir à la récréation et à l'instruction générale de leurs lecteurs. Elles n'ont d'autre ambition que d'obtenir un fort „chiffre d'affaires“. Un livre y a rempli sa mission, quand il est usé à force d'être lu. Il n'en est pas de même des bibliothèques de documentation: leur tâche consiste à recueillir et à tenir à la disposition des travailleurs des matériaux d'étude, des instruments de travail. Les collections qu'elles abritent ne sont pas destinées à être consultées seulement

par les contemporains, mais par les historiens et les curieux de l'avenir.

Il n'est pas douteux que notre bibliothèque ne soit et ne doive rester avant tout une bibliothèque de documentation. Sa mission dépasse la génération actuelle. Elle doit être en quelque sorte le miroir du pays et transmettre à nos descendants l'image de nos mœurs et de notre culture. Telle a été l'intention de ses fondateurs. Les documents officiels en font foi. Et ceux qui l'ont réorganisée ont confirmé expressément cette conception de son rôle.

Il est nécessaire de le dire et de le répéter, parce que bien des lecteurs paraissent se méprendre complètement sur le but de la Bibliothèque nationale et par conséquent sur les services qu'ils sont en droit d'attendre d'elle. Si légitime que soit en lui-même le besoin de lectures purement récréatives, ce n'est pas à elle, mais aux bibliothèques populaires, scolaires, circulantes, et autres „bibliothèques de lecture“ qu'il appartient en premier lieu d'y satisfaire.

Donc, sans être infidèle à la pensée patriotique qui a présidé à la fondation de la Bibliothèque nationale, sans du tout porter atteinte au caractère foncièrement démocratique qu'elle doit conserver, on a estimé qu'il y avait pourtant lieu de couper court à un développement qui tendait à la faire tomber en dernier ressort au rang de simple cabinet de lecture. Tout en lui laissant son caractère mixte, tout en gardant ses portes ouvertes à chacun, on a voulu cependant sauvegarder la *prédominance* de son caractère scientifique, dans l'acception la plus large de ce terme. On n'a pas entendu faire de distinction de personnes, ni de conditions, mais bien tenir compte de la nature du but poursuivi. On a voulu favoriser, aux dépens des oisifs qui demandent à la Bibliothèque un simple passe-temps, ceux, si humbles soient-ils, qui viennent y chercher des instruments de travail.

Le paysan qui désire se renseigner sur quelque question agricole ou sur l'histoire de sa vallée, l'ouvrier que préoccupent les questions sociales ou techniques, le petit employé des postes ou des chemins de fer, le sous-officier, le jeune commerçant qui veut s'initier à nos institutions économiques, à notre passé militaire, aux merveilles de nos Alpes ou préparer par exemple une con-

férence pour la société dont il fait partie, tous sont certains de recevoir un aussi bon accueil que les professeurs ou les étudiants universitaires. Et cela d'autant plus que d'après nos expériences, ce ne sont pas toujours les lecteurs cultivés et fortunés, mais souvent ceux des milieux les plus modestes qui sont les plus soigneux et les plus exacts.

Le nouveau règlement issu des délibérations de la Commission a été adopté par le Département fédéral de l'Intérieur le 16 mai. Il introduit une formalité d'entrée, exige des garanties (caution ou dépôt d'espèces) dans certains cas (étrangers de passage, mineurs étudiants, etc.), apporte certaines restrictions au prêt, principalement en ce qui concerne les romans, et prévoit une amende pour les lecteurs qui, passé un certain délai et malgré avertissement, ne restituent pas les livres empruntés. Son entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> août a été retardée d'un mois par suite des événements militaires. Le public s'est accoutumé d'autant plus vite à ces nouvelles dispositions que la Direction s'efforce de les appliquer sans raideur, en tenant compte dans la mesure du possible des circonstances individuelles, avec le constant désir d'accorder toutes les facilités compatibles avec la conservation des collections.

## 2. Exposition nationale.

La Bibliothèque nationale a pris part à l'Exposition *collective* des bibliothèques suisses organisée à l'Exposition nationale par l'Association des bibliothécaires.

Tandis qu'à Genève, en 1896, les bibliothèques, sans lien entre elles, exhibaient dans la section de l'art ancien des manuscrits ornés, des incunables, de belles reliures, bref les trésors de leurs collections, elles formaient cette fois-ci un groupe spécial, avec un programme commun, bien caractéristique des tendances nouvelles. Il consistait à donner — par des échantillons, des vues, des diagrammes statistiques, des recueils de formulaires, etc. — un aperçu synthétique de l'organisation, des installations et de l'activité de l'ensemble de nos bibliothèques. Un spécimen du Catalogue général projeté (Lettre D—Daz), exécuté par l'Association des bibliothécaires aux frais de la Bibliothèque nationale,

constituait le numéro le plus intéressant. Le Bureau fédéral de statistique avait bien voulu exposer deux cartes, montrant la répartition géographique des bibliothèques dans les cantons et les districts de la Suisse, d'après les résultats, encore inédits, de sa récente enquête.

Réunie dans une vaste salle aux groupes de l'éducation, des universités, des sociétés savantes et des libraires-éditeurs, l'exposition des bibliothèques marquait honorablement la place qu'occupent ces dernières dans notre vie nationale. Elle attestait, en même temps que l'esprit de solidarité qui les anime, l'importance croissante des problèmes techniques relatifs à la conservation des livres, à leur classement et au perfectionnement des méthodes bibliographiques.

### 3. Accroissement.

La Bibliothèque a saisi l'occasion de l'Exposition pour compléter et enrichir notablement ses collections. Une circulaire adressée dans ce but à tous les groupes a rencontré le meilleur accueil. Nombre d'exposants, au premier rang desquels les éditeurs et imprimeurs, ont cédé, soit gratuitement, soit à prix très réduit, les imprimés exposés, ainsi que les publications spéciales (catalogues, guides, notices historiques ou descriptives) éditées en vue de l'Exposition. A mentionner surtout la série complète des publications musicales des maisons Jobin et Fœtisch à Lausanne et Hug & Co, à Zurich. Les maisons d'arts graphiques ont fait don de gravures, de vues, d'affiches artistiques, d'ex-libris. La Bibliothèque en a pris occasion pour adresser aussi aux particuliers possesseurs d'ex-libris et aux artistes graveurs une circulaire qui lui a valu de nombreux dons, entre autres la superbe série des ex-libris de M<sup>e</sup> Frédéric Raisin à Genève.

Si la guerre a arrêté presque complètement la production d'ouvrages de luxe, atteint de nombreuses publications scientifiques et donné le coup de mort à bien des périodiques, elle a fait éclore en revanche une quantité de petits imprimés de circonstance où se reflètent au jour le jour les vicissitudes et les passions de l'heure. Comme dans toutes les grandes époques de crise politique, où la plume devient une arme, nous sommes en plein dans le

règne de la brochure. Si la qualité des imprimés est autre, leur nombre ne paraît pas jusqu'ici diminuer.

La Direction a entrepris, dès le mois d'août, de former une collection aussi complète que possible de toutes les publications suisses, brochures, pamphlets, sermons, chansons, journaux, cartes, affiches et placards, relatifs à la guerre et à la mobilisation, aussi bien que des vues, portraits, caricatures, compositions allégoriques et souvenirs qui s'y rapportent.

Elle renouvelle ici l'appel publié à ce sujet dans la presse, au mois d'octobre, priant qu'on veuille bien lui signaler ou, qui mieux est, lui envoyer les imprimés de cette nature, particulièrement ceux qui ne sont pas mis dans le commerce. Les dons déjà reçus ou annoncés montrent que le public a compris l'intérêt de cette collection destinée à devenir une source précieuse de renseignements pour ceux qui voudront plus tard connaître la vie de notre pays pendant la guerre et en écrire l'histoire.

Grâces aux diverses circonstances que nous venons d'indiquer, l'accroissement des collections a été, numériquement, malgré la crise que nous traversons, à peu près le même que l'année précédente. Il a été de 11,330 numéros (10,363 en 1913) représentant 14,109 (15,082) pièces. 7861 numéros, comprenant 10,267 pièces, proviennent de dons, 3469 numéros, soit 3842 pièces, sont entrés par voie d'achat.

Nous renouvelons ici à nos nombreux donateurs et particulièrement aux quelques éditeurs qui ont remis gratuitement leurs publications, l'expression de toute notre reconnaissance.

#### **4. Statistique de la production littéraire.**

Les données statistiques qui nous permettraient de mesurer l'importance de la librairie suisse font presque totalement défaut. Il n'est pas possible de connaître exactement le nombre de livres qui paraissent annuellement chez nous.

Les chiffres publiés jusqu'ici dans ses rapports par la Bibliothèque nationale ne représentent pas le nombre des livres édités en Suisse au cours de l'année, mais bien le total des livres entrés dans la bibliothèque pendant cette période. Ils comprennent, outre les

ouvrages d'auteurs suisses parus à l'étranger et les ouvrages étrangers concernant la Suisse, la masse considérable des imprimés hors commerce, rapports de sociétés, tirages à part, etc. Ils ne peuvent donc donner une idée même approximative du chiffre réel de la production de la librairie indigène; ils renseignent moins encore sur la nature de cette production.

Déjà en 1893, dans sa brochure sur „La statistique internationale des œuvres littéraires“, le secrétaire du bureau international de la propriété littéraire et artistique, M. le Professeur Ernest Rœthlisberger, montrait l'utilité d'une pareille statistique pour la protection des droits d'auteurs, pour le commerce de la librairie et pour la connaissance de la vie sociale. Il a dès lors maintes fois insisté sur la nécessité pour notre pays de suivre l'exemple des autres nations et de fournir notre contribution à la statistique qu'il publie et commente chaque année dans „Le Droit d'auteur“. Son vœu, réitéré à la veille de l'Exposition nationale\*) et appuyé par le président de la Société suisse des libraires, M. le Dr Francke, a été entendu: La Bibliothèque nationale a entrepris cette année pour la première fois sur la base de ses acquisitions une statistique de la production littéraire annuelle de la Suisse, au double point de vue des langues et des matières.

Il est indispensable pour l'appréciation des résultats et leur comparaison avec les statistiques d'autres pays, d'indiquer exactement les limites du recensement et la méthode suivie:

On a pris pour base le „Bulletin bibliographique“ publié tous les deux mois par la Bibliothèque et contenant la liste des publications nouvelles acquises par elle. En sont exclus: les imprimés de moins de 4 pages, les journaux quotidiens et, d'une façon générale, les périodiques réguliers paraissant plus d'une fois par an, les rapports et règlements de sociétés, les imprimés officiels sans page de titre proprement dite. En revanche on y trouve, outre les imprimés de l'année courante, les acquisitions faites après coup de publications des années antérieures (à partir de 1901). Il faut remarquer en outre que bien de publications de fin d'année ne peuvent être annoncées dans le Bulletin que l'année

---

\*) „Le Droit d'auteur“, 15 décembre 1913.

suivante; mais cet empiétement, qui se répète périodiquement, se compense d'une année à l'autre. Pour se rapprocher le plus possible du chiffre réel de la production annuelle, on a donc compté, outre les publications de l'année courante, celles datées de l'année précédente, mais négligé par contre tous les imprimés plus anciens.

Dans les limites ainsi tracées, on s'est proposé de déterminer:

- 1° Le nombre des imprimés parus *en Suisse* en 1914; et, par la même occasion, celui des ouvrages publiés *à l'étranger* par des Suisses, y compris le nombre relativement peu considérable des ouvrages publiés par des étrangers sur la Suisse.
- 2° Le nombre de publications suisses mises *dans le commerce* (en librairie ou en vente chez l'auteur); et celui des imprimés *hors commerce*. Comme nombre de ces derniers nous échappent par la nature même des choses, le chiffre obtenu doit être sensiblement inférieur à la réalité et ne peut fournir qu'une simple indication.
- 3° La répartition des imprimés d'après les *langues* du pays: allemand, français, italien, romanche; ouvrages en autres langues, ouvrages en plusieurs langues.
- 4° La répartition des ouvrages mis *dans le commerce* d'après les matières traitées, ou plus exactement *d'après les différents domaines* de l'activité nationale auxquels ils se rattachent. Le cadre de classement assez sommaire adopté pour ce premier essai n'a pas un caractère définitif.
- 5° La répartition des publications *hors commerce* d'après leur *origine*, en 4 catégories naturelles: publications officielles, publications de sociétés, dissertations, publications diverses de source privée (oraisons funèbres, pamphlets, préavis, tirages à part, etc.).

#### Année 1914.

##### Publications parues en Suisse:

	allemand	français	italien	rom.	autres langues	plus. langues	Total
I. Mises dans le commerce	943	426	34	5	14	48	1470
II. Hors commerce . . .	757	298	13	4	20	21	1113
	1700	724	47	9	34	69	2583

Publications parues à l'étranger: 522

I. Publications mises dans le commerce . . . . .	1470
1° Géographie, histoire . . . . .	238
2° Belles-lettres, histoire littéraire, philologie . . .	322
3° Sciences exactes et naturelles, médecine . . .	117
4° Théologie, religion . . . . .	144
5° Droit, sociologie, politique, administration . . .	224
6° Economie politique, commerce, sciences techniques	201
7° Education, enseignement . . . . .	73
8° Beaux-arts, musique . . . . .	88
9° Divers . . . . .	73
II. Publications hors commerce . . . . .	1113
a) officielles . . . . .	102
b) de sociétés . . . . .	180
c) dissertations . . . . .	535
d) diverses, de sources privées . . . . .	296
Total	<u>2583</u>

Si imparfait que soit ce premier essai, nous pensons bien faire en en livrant les résultats à la publicité et au commentaires des spécialistes. Car en dépit de leur caractère approximatif, les chiffres ci-dessus sont de beaucoup les plus exacts et les plus détaillés que nous possédions jusqu'ici sur notre production littéraire annuelle.

## 5. Classement et catalogues.

La bibliothèque de la salle de lecture a été soumise à une revision complète et à un rajeunissement. Nombre d'ouvrages anciens, dépassés ou jamais consultés ont été éliminés et en partie remplacés par de plus récents et de plus usuels. On a adopté un classement plus commode, séparant les ouvrages généraux des publications concernant la Suisse. Le catalogue a été à cette occasion entièrement refait.

Le collationnement du catalogue de la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne avec celui de la Bibliothèque nationale s'est poursuivi: on a dépouillé 1441 fiches d'ouvrages acquis dans la période de 1895 à 1912 et 4754 fiches d'acquisitions nouvelles (1913/14), soit au total 6195 fiches. 63 % des ouvrages de la Bibliothèque bour-

geoise manquaient à la Bibliothèque nationale; 37 % se trouvaient dans les deux bibliothèques.

Le Bulletin bibliographique a paru régulièrement, mais les autres travaux du catalogue ont été beaucoup relents par suite d'abord de la préparation et de la liquidation de l'exposition des bibliothèques dont la Direction avait assumé une grande part, puis par suite de la mobilisation qui a enlevé plus ou moins longtemps à la Bibliothèque cinq employés, dont trois sont encore actuellement sous les armes. On n'a pu, pour la même raison, envoyer que 1038 fiches (2968 en 1913) à l'International Catalogue à Londres.

## 6. Fréquentation et prêt.

Les événements ont naturellement aussi passablement influé sur la fréquentation de la Bibliothèque et la consultation des livres. La salle de lecture est, il est vrai, demeurée invariablement ouverte au public et le prêt au dehors a été toujours accordé comme à l'ordinaire. Mais les demandes d'ouvrages ont presque entièrement cessé dans les premières semaines d'août. Elles ont repris dès lors progressivement et atteignaient de nouveau au mois de décembre un chiffre normal. La Bibliothèque a fourni de nombreux matériaux pour la préparation des conférences dans l'armée.

On a enregistré 9257 (10,238) entrées à la salle de lecture. Le nombre des pièces consultées s'est élevé à 22,088 (26,958). Le 31 décembre il y avait 2487 (3137) pièces en circulation. Le prêt hors de Berne a nécessité l'envoi de 2161 (2494) paquets postaux. La diminution que l'on remarque sur tous les points par rapport à l'année précédente eût été plus considérable encore si la fréquentation très forte dans la première moitié de l'année n'avait pas partiellement compensé le déficit de la seconde.

La revision annuelle qui a eu lieu en juillet, a fait constater le même nombre de pertes que dans la période précédente de 1912/13. Il est à noter qu'elle a eu lieu avant l'introduction du nouveau règlement, des effets duquel on ne pourra juger qu'à la prochaine revision.

Pour répondre d'un coup à diverses questions qui lui sont fréquemment adressées, la Direction a publié un petit guide destiné

à renseigner rapidement le public sur le but de la Bibliothèque, ses collections, ses catalogues et le service du prêt. Il est distribué gratuitement aux lecteurs.

## 7. Installations.

La Bibliothèque a obtenu de l'obligeance du nouveau Directeur des Archives fédérales la cession d'une salle qui recevra une partie de la section des cartes et estampes trop à l'étroit dans le local actuel.

47 nouvelles étagères supplémentaires (Système Bürgin, Bâle) ont été installées dans les magasins pour faire face à l'accroissement des collections.

## 8. Personnel.

A part la confirmation de M. Edm. Vignier dans les fonctions d'aide-bibliothécaire auxquelles il avait été appelé l'an dernier à titre provisoire, il n'y a aucun changement à signaler. On ne peut que s'en féliciter, car il n'est guère d'institution qui ait plus besoin qu'une bibliothèque de stabilité dans le personnel et de suite dans la méthode.

Berne, février 1915.

*Au nom de la Commission  
de la Bibliothèque nationale suisse:*

*Le président,*  
Prof. Dr J.-H. Graf.

*Le secrétaire,*  
Dr Marcel Godet, directeur.